



MOBILISONS-NOUS ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2014

Nouveau Régime indemnitaire RIFSEEP pour les assistants sociaux une HONTE !!!

Pour mémoire ce nouveau régime indemnitaire a été imposé par la ministre de la fonction publique contre l'avis de l'ensemble des syndicats.

Le [décret 2014-513 du 20 mai 2014](#) porte création, d'un Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP). **En clair une PFR déguisée !!!**

Il devrait remplacer notre régime indemnitaire à compter du 1er juillet 2015.

Ce régime indemnitaire s'appuie principalement sur les fonctions exercées, via la création d'une **indemnité principale (Indemnité de Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise (IFE) versée mensuellement et un complément indemnitaire annuel (CIA) versé en fonction de l'engagement professionnel et de la manière de servir.**

Déjà, quand on voit l'iniquité de traitement entre les départements dans l'attribution des Réserves d'Objectifs des assistants sociaux et parfois l'absence totale de reconnaissance du travail effectué pour la police ou pour les DDI, et bien ça promet encore quelques années de démotivation et de conflits !!!

D'autant, qu'on a pu constater par le passé, l'incapacité de notre administration centrale à intervenir dans les préfectures pour que soit VRAIMENT pris en compte les avis des CT sur le sujet.

Ce que nous craignons aussi c'est que la spécificité, la technicité, l'expertise particulière et le degré d'exposition de nos postes, de notre métier et qui n'ont rien à voir avec des fonctions administratives (risque pénal, risque psychologique, gestion des relations humaines difficiles, le risque routier etc...), ne soient absolument pas pris en compte.

Alors, puisque cette prime nous est imposée nous allons nous battre pour qu' enfin l'administration reconnaisse les spécificités de notre profession car pour mémoire nous vous rappelons qu'au Ministère de l'Intérieur, un ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL (recruté avec un DE BAC+3...) perçoit le même montant de prime qu'un Secrétaire Administratif de Classe Normale (recruté lui au niveau BAC) sachant qu'il a une grille indiciaire de SA Classe Supérieure !!! **une HONTE !!!**

De plus un ASSISTANT SOCIAL PRINCIPAL lui perçoit le même montant de prime qu'un SA de Classe Exceptionnelle alors qu'il est dans des grilles indiciaires supérieure à ce grade." .

Pourquoi vouloir nous octroyer le même niveau de prime ?

Depuis des années nous vivons cette **injustice flagrante** et en plus en nous taisant, en faisant notre travail sans rechigner, en tentant chaque jour d'accompagner comme on peut les agents en difficultés et de recréer un peu d'humanité dans un contexte de plan sociaux massif !!!

C'est la raison pour laquelle nous demandons d'ores et déjà la revalorisation de nos primes, une adaptation du décret à la singularité de notre métier (déjà par le fait qu'il nous est quasi impossible de changer de fonction ce qui sera un critère pour la revalorisation de la prime tous les 4 ans !) et nous exigeons la tenue d'une réunion spécifique pour le réseau du service social sur ce sujet avec la DRH.

Le 4 décembre prochain, VOTEZ FORCE OUVRIERE

Le 3 décembre, je vote FO en Guadeloupe, Guyane, Martinique et Saint-Pierre et Miquelon

Syndicat National FO des Personnels de Préfecture - BP 646-08 - 75367 PARIS CEDEX 08



01-40-07-62-91 (ou 92 ou 93)



fo-prefectures@interieur.gouv.fr



<http://www.fo-prefectures.com>

